

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Avril 1875.

Chronique générale.

D'après le *Bien public*, la question a été agitée de savoir si, comme mesure parallèle à la publication de la circulaire Dufaure, il n'y avait pas lieu de publier la circulaire que M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, a dû adresser aux préfets à l'occasion de la session des conseils généraux.

Aucune décision n'aurait été prise ; mais, ajoute-t-on, plusieurs collègues de M. Buffet auraient été d'avis que cette publication eût lieu.

Si l'on en croit le même journal, M. le général de Cissey, suivant l'exemple de M. Dufaure, vient d'adresser à tous les généraux commandants de corps d'armée et aux généraux de division et de brigade, une circulaire au sujet du vote des lois constitutionnelles.

Comme le garde des sceaux, le ministre de la guerre notifie officiellement à ses subordonnés le vote par lequel l'Assemblée a substitué un régime défini et légal à l'état provisoire qui existait avant le 25 février. Il invite les chefs de corps à faire respecter, dans la limite de leurs attributions, le gouvernement légal de la République, qui est désormais celui de la France.

On prétend que la conversion du journal la *Presse* à la République se rattache à une combinaison financière. Les journaux politiques de Paris, par suite de leur difficulté d'existence, sont malheureusement de plus en plus condamnés à se jeter dans ce genre fatal de combinaison. Il a été aussi souvent question pour le *Bien public* d'un changement de propriétaire ; il n'a pas obtenu beaucoup de succès en devenant l'organe des protestants rationalistes. Des bonapartistes ont négocié, assure-t-on, pour acquérir ce journal, mais il n'y aurait encore rien de fait.

Depuis quelque temps, M. de Rochefort lance en France des milliers de prospectus sous enveloppe.

M. de Rochefort, après avoir donné le prix de l'abonnement à la *Lanterne* pour un an, six mois, trois mois, soit 40 fr., 20 fr., 10 fr., assure ses futurs abonnés que le service de la *Lanterne* se fera régulièrement.

Il explique dans sa circulaire que, pour y arriver, il fait chaque semaine entrer sa brochure en France par un nouveau moyen.

Ce qui le prouve, ajoute-t-il dans son prospectus, c'est que les fonctionnaires que j'attaque sont là pour dire qu'ils la reçoivent exactement.

On assure qu'un nouvel ordre du ministre de la guerre vient de prescrire de la manière la plus formelle, et sous les peines édictées par les règlements militaires, l'éloignement de tout curieux aux abords des travaux de construction des forts des environs de Paris.

Des rapports circonstanciés auraient fait connaître, il y a quelques jours, que des étrangers auxquels on avait laissé une trop grande latitude s'étaient servis d'un système de photographie portative instantanée pour essayer de prendre des plans sur les travaux actuels.

D'un autre côté, on signale de divers départements fort éloignés les uns des autres, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et le Jura par exemple, la présence de nombreuses troupes de Zingari ou bohémiens « suspects », et au milieu desquels voyageraient des Allemands trop « authentiques », évidemment chargés d'une mission d'espionnage.

Mgr Félix-Gustave Bastide, ex-aumônier des armées française et pontificale, vient de mourir à Rome, après quatre jours d'agonie.

Le digne prélat était un apôtre ardent qui comprenait le soldat et savait le ramener au bien. Son nom était populaire dans les chambrées ; les troupiers l'aimaient comme un père et avaient en lui un ami dévoué.

Il n'est pas d'étranger ayant passé quelques mois à Rome qui n'ait entendu parler de Mgr Bastide comme confesseur. Plusieurs fois par semaine, à certaines époques de l'année, il se rendait au Vatican, et dans les loges de Raphaël, entretenait un auditoire toujours nombreux du grand peintre italien et de la religion, qui fut le génie inspirateur de l'artiste.

Un des prélats de la cour romaine est venu apporter à Mgr Bastide la bénédiction du Souverain-Pontife, qui perd en lui un de ses plus fidèles et de ses plus ardents défenseurs.

Une dépêche de Nice annonce que l'hospice des aliénés de Saint-Pont vient d'être la proie des flammes. Tout est entièrement brûlé.

L'hospice renfermait une centaine de malades environ.

On ne connaît pas les causes du sinistre.

La *Gazette des tribunaux* publie une étrange nouvelle. A la suite d'un procès jugé en Angleterre entre la succession Larivière d'une part, et MM. Morgan et C^o, concessionnaires de l'emprunt contracté durant l'autonomie de 1870, et le gouvernement français, d'autre part, les demandeurs, déboutés de leur réclamation, assignent personnellement M. Gambetta. Un writ d'assignation a été délivré, à Paris, à M. Gambetta, pour comparaître devant la cour du banc de la reine. Par cette assignation, M. Cannot, associé survivant de Larivière, réclame personnellement à M. Gambetta la somme de 64,799 livres sterling (soit 1,618,840 fr.).

M. Morgan est également cité. Si la cour du banc de la reine prononçait une condamnation, l'affaire devrait se représenter devant les tribunaux français, car la sentence anglaise ne pourrait s'exécuter en France qu'après avoir été revêtue de la formule exécutoire par la justice française.

L'EMPEREUR D'AUTRICHE A VENISE.

Venise, 5 avril.

Le cortège est sorti de la gare à 11 h. 25. Le 7^e régiment de ligne formait la haie. Le

grand canal est pavoisé sur tout le parcours, les balcons sont décorés de tapis. Un nombre immense de gondoles sillonne le canal en tout sens. Les deux rives, les escaliers du palais sont remplis par la foule. Il y a des dames à tous les balcons. Toutes les gondoles des nobles vénitiennes parcourent le canal en livrée de gala. En se rendant à la gare le roi était dans une gondole avec le prince Humbert. Ils étaient suivis d'une gondole vide construite exprès pour recevoir l'empereur. A un moment donné, les canons ont tiré des salves d'honneur. Les barques portant la municipalité ouvraient le cortège. La traversée du canal a duré une demi-heure.

Le temps qui était d'abord incertain est devenu splendide.

Le roi, l'empereur et le prince Humbert sont entrés dans la même gondole. Dans les autres se trouvaient le prince Amédée, Thomas duc de Gènes, M. Wimpffen, le général Menabrea et toute la suite de l'empereur. Les deux souverains ont été reçus sur tout le parcours du canal avec de grandes acclamations. Plusieurs musiques militaires et civiles ont fait entendre l'hymne autrichien.

Toute la population de notre ville s'était portée sur le grand canal. Après le passage de la gondole royale, toutes les autres se sont précipitées derrière pour la suivre et applaudir à la présence des deux souverains. Le roi et l'empereur s'entretenaient familièrement, et ce dernier paraissait très-satisfait.

Par suite de l'encombrement qui était énorme, les gondoles du cortège ont été séparées de la gondole royale. Le spectacle était véritablement imposant.

Arrivés sur la place Saint-Marc, les souverains sont descendus et ont fait à pied deux fois le tour de la place en passant en revue les troupes rangées en carré. Celles-ci ont rendu les honneurs militaires et les musiques ont joué l'hymne autrichien. L'empereur fixait avec attention les soldats décorés. Les deux souverains et leur suite sont restés longtemps sur la place.

Le drapeau autrichien flotte sur le palais à côté du drapeau italien.

Après la revue et le défilé des troupes, François-Joseph et Victor-Emmanuel sont montés au palais. La princesse Marguerite, accompagnée de ses dames d'honneur, la princesse Giovanelli et la comtesse Marcello, tous les ministres italiens, les présidents de la Chambre et du Sénat, etc., assistaient du balcon à la revue des troupes. Tous sont allés ensuite à la rencontre des souverains.

Les ministres italiens présents étaient MM. Minghetti, Seonti, Cantelli et Saint-Bon. A côté d'eux figuraient le syndic et le préfet. Les troupes rangées par compagnies ayant quitté la place Saint-Marc, la foule s'est précipitée en avant et a appelé par ses applaudissements les souverains au balcon. Le Roi s'est montré, ayant l'Empereur à sa droite. La foule leur a fait une chaleureuse ovation. La population a continué à stationner sur la place. Un grand nombre d'étrangers ne cessent d'arriver, et l'on voit les officiers autrichiens et italiens parcourir ensemble la ville. L'entrée de l'empereur a été réellement solennelle et l'accueil vraiment cordial.

Dans un article qu'elle publie aujourd'hui, la *Gazette* de Venise dit que cette ville est aujourd'hui spectatrice d'un événement qui laissera une empreinte profonde dans l'histoire de la renaissance de l'Italie. Venise a l'honneur de représenter la nation

tout entière dans cette circonstance solennelle.

Elle rappelle ensuite que l'Italie, après avoir conquis son indépendance, n'a plus eu que des sentiments d'estime et de fraternité pour ceux qu'elle considérait auparavant comme des ennemis, et comment elle a applaudi à l'accueil qui a été fait au roi à Vienne.

Elle fait observer que l'empereur, en venant visiter ces provinces, autrefois le centre de la puissance autrichienne, proclame hautement que l'oubli du passé et l'amitié de l'Autriche pour l'Italie et son roi n'est pas un fait passager, mais l'idée dominante de la politique impériale.

La *Gazette* termine en disant que toute l'Italie répond à une pareille démonstration par un accueil très-sincèrement cordial.

Etranger.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE A BUENOS-AYRES.

Nous publions hier une dépêche signalant les atrocités commises à Buenos-Ayres, où plusieurs Pères jésuites ont été tués ou brûlés par une foule de forcenés. Aujourd'hui nous lisons dans le *Journal du Havre* :

Le *Telegrapho maritimo* de Montevideo, que nous recevons par le steamer *John-Elder* (qui vient de toucher à Bordeaux, en route pour l'Angleterre), publie les dépêches suivantes, émanant de son correspondant particulier, et que nous reproduisons sous toutes réserves :

Buenos-Ayres, 4^e mars, 6 h., soir. Ce qui vient d'arriver aux jésuites est horrible ! Il y a eu des atrocités et des assassinats incalculables. Ces événements se sont passés au collège des jésuites et au palais de l'archevêché.

Beaucoup d'incendies. Le collège et la paroisse de San Salvador brûlent en ce moment ; les morts et les blessés sont très-nombreux. Le public est très-indigné. La troupe a dû intervenir. On raconte beaucoup d'épisodes douloureux.

Buenos-Ayres, 2 mars. Il règne une grande agitation dans notre ville.

Le gouvernement d'Avellanada vient de déclarer de nouveau l'état de siège pour trente jours.

On redoute de graves événements. L'église qui existait dans la Boca a été incendiée hier. On ne sait pas quels sont les auteurs de cet acte inqualifiable, mais l'opinion publique prétend qu'il existe un plan préparé de longue main pour incendier tous les couvents et les églises paroissiales.

Toute la ville est occupée militairement ; les troupes campent sur plusieurs points.

LA PERSÉCUTION AU BRÉSIL.

La persécution entre dans une voie plus odieuse encore. Non content d'avoir fait incarcérer les évêques de Para et d'Olinda, le gouvernement brésilien, irrité des démonstrations des catholiques en l'honneur des prélats prisonniers et des visites que leur font les fidèles dans leurs cachots, a formé le projet de condamner M^{gr} de Macedo et son collègue M^{gr} d'Oliveira, à la déportation. Ce sont deux personnages affiliés à la franc-

maçonnerie, le marquis de Saint-Vincent et M. Nubrico, qui s'efforcent d'entraîner le ministre brésilien sur les pas de M. de Bismarck et de Carteret.

Le diocèse de Para compte une victime de plus de la persécution. Le vicaire général, administrateur du diocèse, M. Sébastien Borges de Castilho, vieillard septuagénaire, a été emprisonné le 30 janvier pour avoir exécuté fidèlement les ordres de son évêque. Avant de se laisser arrêter, le vénérable confesseur de la foi a protesté noblement en ces termes :

« Cédant seulement à la force, j'ai été violemment arraché aujourd'hui de ma résidence et conduit comme prisonnier au quartier de la police de cette ville. Je proteste solennellement contre cet acte d'injustice des hommes, prenant Dieu à témoin de mon innocence. Pendant la longue durée de ma vie publique, j'ai toujours respecté les ordres légitimes du pouvoir civil, dans la sphère de sa juridiction ; l'acte qui m'est reproché aujourd'hui comme un crime n'est que l'accomplissement fidèle de mes devoirs de délégué de l'évêque diocésain, M^r Antoine de Macedo Costa. En ce moment solennel de ma vie, lorsque notre divin Sauveur daigne me faire boire une goutte de son calice d'amertume, je pardonne de tout mon cœur à mes persécuteurs et je prie Dieu de vouloir bien, dans son infinie miséricorde, leur faire voir quels trésors de colère ils accumulent sur leurs têtes, afin qu'ils se convertissent et puissent ainsi obtenir le salut éternel. J'accepterai avec résignation tous les tourments, malgré la violation de tous les droits sacrés de la justice et de la vérité, pour la défense desquelles je suis emprisonné. — Para, 3 janvier 1875. »

Le crime de ce saint prêtre est d'avoir refusé de lever l'excommunication portée par M^r de Macedo contre trois confrères infestés de francs-maçons. L'évêque de Para n'a point jugé à propos de nommer un nouvel administrateur de son diocèse, qui ne tarderait pas sans doute à aller rejoindre M. Borges de Castilho en prison, et il a voulu que ce vénérable vieillard continuât à gouverner, quoique captif, le troupeau dont il lui avait remis le soin.

BELGIQUE.

L'émotion qu'ont causée les prétentions de l'Allemagne ne se calme point en Belgique. A propos d'autres dangers qui ont menacé récemment la neutralité de son pays, l'*Etoile belge* publie une lettre intéressante. « Nous nous sommes bien douté, dit-elle, des dangers auxquels la Belgique a été exposée pendant la guerre franco-allemande, mais nous n'en avons jamais pu mesurer l'étendue aussi exactement que nous permettez de le faire aujourd'hui les publications de l'état-major allemand citées dans la lettre ci-dessous. On y verra que si notre armée n'avait pas été assez forte et assez bien dirigée pour désarmer immédiatement tout corps belligérant qui eût tenté de s'échapper de la merlée en se jetant sur notre territoire, la guerre eût été portée sur ce territoire malgré sa neutralité. »

Voici la lettre en question :

Bruxelles, le 2 avril 1875.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi de recourir à la grande publicité de votre journal pour faire connaître divers extraits, bien intéressants pour la Belgique, de la dernière livraison de la *Guerre franco-allemande*, ouvrage officiel publié par le grand état-major prussien.

Je copie textuellement :

« Buzancy, le 30 août 1870, 11 h. soir.

ORDRE A L'ARMÉE.

« Dans le cas où l'ennemi passerait sur le territoire belge et ne serait pas immédiatement désarmé, ON L'Y SUIVRAIT sans attendre de nouveaux ordres.

» Signé : DE MOLTKE. »

ORDRE DE L'ARMÉE DE LA MEUSE.

« Quartier général de Beaumont, le 31 août 1870, 6 heures du matin.

« Si l'ennemi venait à passer sur le territoire belge et n'y était pas désarmé aussitôt, on l'y poursuivrait sans attendre d'autres instructions ; hormis ce cas, on s'abstiendra rigoureusement de violer la frontière.

» Signé : ALBERT, prince royal de Saxe. »

ORDRE DE LA III^e ARMÉE.

« Saint-Pierre-mont, le 31 août 1870, 3 heures du matin.

» Si, à la suite d'un passage de tout ou

partie de la III^e armée au-delà de la Meuse, l'ennemi venait à gagner le territoire belge et n'était pas désarmé aussitôt, on l'y poursuivrait sans attendre de nouveaux ordres.

» Signé : FREDÉRIC-GUILLEME, prince royal. »

Nos avant-postes ont pu constater dans la soirée du 4^{er} septembre 1870, et dans la journée du lendemain, qu'un cordon de uhlans bordait une partie de la frontière du Luxembourg pour s'assurer, conformément aux ordres ci-dessus, si nous étions en mesure de faire respecter notre territoire, et si nous remplissions, à l'égard des troupes refoulées sur notre sol, les devoirs qu'impose la neutralité.

En présence de ces instructions si nettes des chefs de l'armée allemande, instructions conformes au droit de la guerre, et qui ne laissent place à aucune équivoque, se trouvera-t-il encore en Belgique des hommes politiques disposés à soutenir que nous n'avons pas besoin d'armée, et que les traités suffisent pour garantir notre neutralité, oubliant ainsi qu'en temps de guerre ces mêmes traités peuvent nous obliger à combattre une armée entière si elle ne veut pas mettre bas les armes ?

Qu'on y réfléchisse bien ! Il ne s'agit pas seulement pour nous d'empêcher qu'un million et plus de soldats étrangers viennent combattre sur notre sol et vivre à ses dépens, ce qui arriverait infailliblement si nous n'étions pas en mesure de remplir les devoirs qui nous incombent. Il s'agit encore de sauvegarder notre nationalité elle-même : car du jour où, par notre faute, la Belgique serait devenue le théâtre de la guerre, elle court grand risque de devenir le gage de la paix ; et les grandes puissances garantes de notre indépendance ne tireraient probablement pas l'épée pour défendre un pays qui n'aurait pas su s'imposer les sacrifices nécessaires pour conserver son bien précieux, et qui proclamerait que le soin de sa défense incombe seulement au reste de l'Europe.

Agréer, je vous prie, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. S.

ESPAGNE.

L'Agence Havas publie la dépêche suivante :

« Bruxelles, 4 avril.

» La note du gouvernement allemand, en date du 3 février, se rapporte à trois points :

» 1^o Les lettres pastorales des évêques en 1872-1873 et d'autres publications encourageant le clergé allemand dans sa résistance au gouvernement ;

» 2^o L'affaire Duchesne (une prétendue intention d'attentat contre M. de Bismarck en septembre 1873) ;

» 3^o L'adresse envoyée par les membres du comité clérical belge à l'évêque de Paderborn au mois de décembre 1874.

» La réponse du gouvernement belge, en date du 26 février, discute ces questions. »

La même agence se fait télégraphier de Bayonne ce qui suit :

« Bayonne, 5 avril.

» Des avis de Rome, venant de bonne source, constatent la bonne impression produite par l'entreprise patriotique de Cabrera.

» On assure que le cardinal Antonelli a félicité le gouvernement espagnol et que le nouveau nonce va partir immédiatement pour Madrid avec des instructions précises, afin que les évêques et le clergé espagnols contribuent à la pacification du pays sous la monarchie d'Alphonse XII, reconnu par le Pape. »

Nous ne ferons là-dessus qu'une observation, c'est que Bayonne est bien près de l'endroit où se trouve Cabrera, et que près du cabecilla l'on doit fabriquer « de bonne source » bien des faussetés.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un mariage artistique a eu lieu hier mardi à Angers.

M. Victor Dorlin, premier chef d'orchestre du Grand-Théâtre, a épousé la jeune et gentille première dugazon de la troupe de M. Marck, connue à la scène sous le nom de M^{me} Martrelli.

Il y a quelque temps, nous racontions, d'après un journal d'Angers, que M^{me} Martrelli, fille de M. Leroux, maître de musique à Boulogne-sur-Mer, ne s'était point d'abord destinée au théâtre, bien qu'elle fût excellente musicienne et pianiste distinguée. Pendant le siège de Paris, elle perdit son mari, M. Mordreux, directeur de mines, puis ses deux petites filles ; elle lutta héroïquement contre le malheur et la mauvaise fortune ; et, enfin, par le conseil d'un organiste de Paris bien connu dans le monde musical, M. Guilleman, elle entra au théâtre et fut engagée par M. Marck.

On sait les succès qu'elle a obtenus à Angers pendant la saison dernière.

Aujourd'hui, la jeune chanteuse s'appelle M^{me} Dorlin.

Ainsi, lundi soir, M^{me} Martrelli jouait à Saumur, dans le *Docteur Crispin*, le joli rôle de la Commère, pendant que M. Dorlin, avec son habileté et son intelligence ordinaires, tenait l'archet du commandement. Après le souper qui a suivi le spectacle, les deux fiancés, accompagnés de M^{me} Cifolelli et des artistes de la troupe, reprenaient le chemin de fer pour Angers, où ils arrivaient en gare vers 4 heures. Dans la matinée a eu lieu le mariage civil et religieux, en présence d'une assistance nombreuse, et hier soir, par le dernier train, le couple artistique se dirigeait à toute vapeur sur Paris.

Le *Courrier d'Angers* qui nous est arrivé ce matin contient, à ce sujet, les lignes suivantes :

« Aujourd'hui mardi avait lieu à l'église cathédrale de Saint-Maurice la bénédiction nuptiale de deux artistes aimés de notre théâtre : M. Dorlin, premier chef d'orchestre, et M^{me} Martrelli, première dugazon ; indépendamment des sympathies que leur avait acquises à tous deux le talent double d'un travail opiniâtre qu'ils avaient déployé pendant toute cette campagne, les époux avaient su s'attirer en notre ville de véritables amitiés. Aussi avons-nous vu avec plaisir quelle nombreuse assistance avait attirée cette fête de famille.

» Un orchestre composé d'artistes et amateurs angevins a embelli la réunion de ses harmonieux accents. L'ouverture de *Lestocq*, d'Auber, exécutée magistralement, a salué l'arrivée du cortège. M. Perdreau a chanté un *O Salutaris* avec le goût exquis que chacun lui connaît ; MM. Séjourné et Martel, enfin, ont fait entendre chacun un solo de violon et de violoncelle.

» Souhaitons à M. et M^{me} Dorlin, engagés pour l'été à La Rochelle, tout le succès qu'ils méritent, et, pour l'avenir, disons-leur : Au revoir. »

La musique municipale de Saumur donnera, dimanche prochain, à 8 heures du soir, dans la salle de la Mairie, un concert à ses souscripteurs.

La session d'avril du Conseil général de Maine-et-Loire s'est ouverte hier à 3 heures 1/2, sous la présidence de M. le comte de Civrac.

Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres assemblées départementales, aucun discours n'a été prononcé, et le Conseil s'est mis tout de suite à la besogne et à l'expédition des affaires.

La séance a été levée à cinq heures moins le quart.

La municipalité du Mans s'occupe aussi de la question des tramways.

M. Jacquinet, ingénieur civil, vient de lui présenter une proposition pour établir dans la ville un certain nombre de lignes.

On écrit des Sables-d'Olonne au *Phare-de-la-Loire* :

« La troupe de bohémien dont vous avez parlé dans vos derniers numéros, et qui est arrivée hier soir aux Sables, vient d'être arrêtée par ordre du président du tribunal (en l'absence du procureur sans doute).

» De toutes parts, on vient faire des réclamations contre cette troupe de mendiants ; ils auraient, paraît-il, mis leurs chevaux à paître dans un champ de blé. A Olonne, commune à 4 kilomètres des Sables, le maire a dû les faire déguerpir aussitôt leur arrivée ; car ils ne mendiaient plus, mais ils s'imposaient. Ici même, ce matin, ils se sont battus entre eux. »

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnu-

mériat des Postes auront lieu le jeudi 20 mai 1875.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département, rue du Bellay, 32, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 15 mai prochain inclusivement.

Le tirage de la Loterie de l'Orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 15 avril, au siège de l'établissement, rue Haute-Saint-Pierre.

On prie les personnes qui voudraient bien offrir des lots de les adresser sans retard.

L'exposition publique des lots aura lieu à partir du dimanche 11 avril. Toutes les personnes qui s'intéressent à l'Œuvre de Saint-Joseph sont appelées à les visiter et à honorer de leur présence le tirage de la Loterie.

AVRIL.

Nous empruntons les lignes suivantes au journal *la Vigne* :

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin au baril.

Tous les ans on reconnaît que dans les parties de vignobles atteintes par les gelées blanches, celles qui souffrent le plus, sont celles récemment cultivées. Cette observation confirme l'opinion généralement admise sur le danger des cultures d'avril.

Les vignerons qui ne perdent pas une seule des dures leçons acquises par une vieille expérience, connaissent tous les proverbes que nous allons rappeler :

En avril, s'il tonne,
C'est nouvelle bonne.

Les gelées de la lune rousse

De la plante brûlent la pousse.

Et cela se conçoit facilement. A cette époque de l'année, la température de la terre n'est pas encore chaude ; que le ciel ne soit pas couvert, le rayonnement devient considérable, la température s'abaisse, et cinq années sur six les bourgeons d'avril sont condamnés à la gelée.

Si, au contraire, dans le cours d'avril, le ciel est couvert ; si, mieux encore, il tonne, le refroidissement ne peut se produire, puisqu'il n'y a pas de rayonnement du calorique terrestre, la végétation se développe dans une sphère normale, et les chances d'une bonne récolte s'en augmentent.

On achève de tailler la vigne dans les vignobles où cette opération n'est pas terminée. On met les échelas en place et on commence le liage des brins.

Voici comment M. Fleury-Lacoste a décrit et pratiqué le liage :

« Je me sers de ficelles communes pour ce travail, au lieu de me servir d'osier. Ce procédé est moins coûteux, plus facile, et ne laisse rien à désirer sous le rapport de la durée et de la solidité. C'est encore avec des ficelles que je lie les sarments de la branche à bois au sommet du grand échelas. Le vent ne peut plus rien sur un lien de ce genre, et lorsqu'on tient à la régularité et au bel aspect des alignements, c'est une grande main-d'œuvre qu'on économise ; car autrement on est forcé de lier trois ou quatre fois dans le courant de l'année. »

C'est vers la fin de ce mois qu'on ébourgeonne tout ce qui est inutile à la taille et qu'on enlève les bourgeons de la branche à fruit qui n'ont pas de raisin.

Il faut bien vite achever les soutirages, parce que les expéditions vont prendre une grande activité. Mettre les plus grands soins à éviter la pousse, parce que c'est l'époque critique à laquelle cette maladie du vin se déclare presque toujours.

POISSON D'AVRIL.

On n'a jamais trouvé, à quelque époque que ce soit, aucun document qui puisse préciser exactement l'origine des poissons d'avril. Il existe cinq versions à ce sujet, c'est-à-dire cinq origines qui ont autant de raison d'être les unes que les autres.

Une version qui a été longtemps accréditée est celle qui prétendait que le mot poisson était une dérivation de *passion*, à propos de la Passion de Jésus-Christ, arrivée dans le commencement d'avril. Comme les Juifs, pour augmenter les insultes, renvoyèrent successivement le Christ d'un tribunal à un autre tribunal, on prit l'habitude, lorsqu'on voulait se moquer de quelqu'un, de le faire courir sans nécessité d'une place à une autre.

Plusieurs auteurs prétendent que l'origine du poisson remonte au 1^{er} avril 1634, jour où un prince lorrain s'évada du fort de Lunéville, malgré

Les nombreuses précautions qu'avait prises Louis XIII pour le retenir. Les gardes furent tellement surpris de cette fuite, qu'ils s'écrièrent : « Ce n'est pas un homme que nous gardions, c'était un poisson. » D'autres auteurs fixent cette origine au règne de Charles IX. Ce prince ayant remanié le calendrier, fit commencer l'année au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} avril. Au lieu de se faire des cadeaux à cette date, comme par le passé, on prit l'habitude de se faire des surprises... des attrapes.

Une quatrième version s'explique ainsi : le mois d'avril est le mois où le maquereau est le plus abondant. La pêche commence dans les premiers jours. Or, il est d'usage dans certaines localités maritimes, lorsque les pêcheurs reviennent avec une maigre pêche, qu'on leur envoie en manière de plaisanterie des poissons en bois et en carton. On nargue ainsi ceux qui s'étaient vantés de revenir avec des cargaisons beaucoup plus considérables que leurs voisins. Souvent les pêcheurs, pour ne pas avouer leur pêche infructueuse, prétendaient que leurs bateaux avaient coulé au retour. On les accueillait alors en criant : « Ah ! ah ! c'est du poisson d'avril. »

Enfin, on prétend aussi que le poisson d'avril est ainsi nommé parce que l'on longe en ce mois le signe des Poissons.

LA DYNAMITE.

Le mot de dynamite produit sur le public un effet singulier. Ça a l'air d'être un produit révolutionnaire, incendiaire et barbare. Volontiers, certaines gens supprimeraient le mot de la conversation et le produit de l'industrie moderne. A quoi cela tient-il ? A ce que beaucoup de gens ne savent pas ce qu'est la dynamite et surtout ne veulent pas le savoir.

Nous étonnerons certainement quelques personnes en leur disant que la dynamite est un produit infiniment plus puissant et moins dangereux que la poudre. Cela, cependant, est la vérité pure.

D'abord, qu'est-ce que la dynamite ? D'où sort ce corps dont le nom est si terrifiant ?

Vers la fin de 1846, le chimiste Schönbein découvrit la poudre-coton. Il en faisait connaître le mode de préparation en 1847. Aussitôt, tout le monde savant se mit à étudier la nouvelle découverte. La poudre-coton est le résultat de la réaction de l'acide nitro-sulfurique sur le coton. On essaya, de toutes parts, les effets de l'acide nitro-sulfurique sur les composés organiques.

A la fin de 1847, le chimiste Sobrero découvrit le nitro-glycérine, ou glouïne, qui est formée par l'action de l'acide nitro-sulfurique sur la glycérine.

Ce corps resta longtemps une curiosité de laboratoire, remarqué seulement à cause de ses propriétés détonnantes. Mais, en 1864, un ingénieur suédois, M. Nobel, eut l'idée de l'appliquer à l'industrie minière. Il imagina d'abord d'en imprégner la poudre ordinaire, à laquelle elle donnait un supplément de force considérable. Mais il voulut bientôt employer la nitro-glycérine pure, qu'il chercha à dissimuler sous le nom d'huile explosive.

Les premières expériences réussirent. Mais la nitro-glycérine n'est point un corps aisé à manier ; elle détonne avec une facilité effrayante. Le 3 avril 1866, à Aspinval, un navire anglais, l'*Européen*, chargé de 70 caisses d'huile explosive, sauta avec toute sa cargaison et son équipage. L'explosion détruisit le quai de débarquement, un magasin de chemin de fer et tua un nombre considérable d'ouvriers.

Quelques jours après, le 16 avril, un nouvel accident arriva à San-Francisco.

Le 4 mai de la même année, à Sydney, deux caisses d'huile explosive éclataient en détruisant une partie de la ville.

Enfin, en Belgique, quarante caisses firent explosion d'un coup et renversèrent un grand nombre d'édifices.

On comprend que de pareils accidents n'étaient pas de nature à encourager l'usage de la nitro-glycérine. L'Amérique, l'Angleterre, l'Autriche, la Belgique et l'Allemagne en interdirent le commerce et le transport. Et l'on put croire que la nitro-glycérine allait devenir une curiosité de laboratoire.

Mais, au cours de tous ces événements, un garde mine de Clausthal, dans le Haut-Harz, chargé par son administrateur d'étudier les effets d'une poudre forte ne produisant par sa combustion que de l'acide carbonique et de comparer ses effets à ceux de

la nitro-glycérine, s'avisait, pour empêcher les accidents qui se répétaient souvent dans les transports et par le choc des parcelles liquides de l'huile explosive, de verser la nitro-glycérine sur du sable dans des cartouches en papier.

Les accidents cessèrent brusquement. La dynamite était inventée.

M. Nobel, qui avait eu connaissance des travaux du garde Neimke, s'empressa de mettre en pratique le résultat de ses expériences et il prit un brevet pour la préparation du mélange de la nitro-glycérine avec un corps non explosif poreux, qu'il baptisa du nom de dynamite, c'est-à-dire *puissante*.

La dynamite n'est pas, en effet, autre chose qu'un mélange de nitro-glycérine avec un silicate absorbant.

Pour la préparer, on dispose sur une table en bois, recouverte d'une plaque de marbre ou d'une feuille de plomb, une quantité déterminée de la substance absorbante avec laquelle on veut neutraliser la nitro-glycérine ; puis on verse lentement et en mélangeant au fur et à mesure avec une spatule en bois, on verse la quantité de cette dernière substance dont on veut la charger.

Le mélange fait, on lui donne de la densité en le brassant avec un mandrin, en ayant soin de ramener au centre, à l'aide de la spatule, les parties de la masse qui s'en écartent pendant l'opération.

On dit que la dynamite est à 20, 30, 40, 80, 90 degrés, selon la quantité de nitro-glycérine dont on a saturé la matière siliceuse.

Ainsi fabriquée, la dynamite doit être pulvérisée. On la teint en blanc, en gris, en jaune, en rouge pour distinguer ses variétés ; mais elle n'a point de couleur qui lui soit propre.

La dynamite bien faite se conserve indéfiniment sans détérioration.

Que serait aujourd'hui la dynamite sans la guerre franco-prussienne ?

Au moment où la guerre éclata, la dynamite n'était encore guère connue que des chimistes et de quelques ingénieurs.

Le 3 septembre 1870, M. Michel Chevalier, qui avait été très-frappé des résultats obtenus dans les expériences par Neimke et Noblet, adressa au comité scientifique pour la défense de Paris, qui avait été organisée par les soins du ministère des travaux publics, le jour même, des brochures publiées sur la dynamite, par un M. Brüll, ingénieur, associé de M. Nobel, et par M. P. Barbe, ancien officier d'artillerie.

Le comité scientifique était formé de chimistes et de mécaniciens. La section de chimie était présidée par un illustre chimiste, M. Berthelot, et se composait de MM. d'Alméida, Bréguet, Fremi, Janin, Ruggieri et Schutzenberger. Elle mit immédiatement à l'étude le nouveau corps. Trois chimistes, MM. Ch. Girard, Millot et Vogt, s'empresèrent de préciser par des expériences scientifiques conduites, le caractère explosif plus ou moins prononcé des mélanges fournis par la nitro-glycérine, associée à diverses variétés de silice.

Dès le 16 septembre, la commission scientifique adressait au ministre des travaux publics un rapport où les avantages de la dynamite, au point de vue d'une défense militaire étaient mis en évidence.

En même temps se présentait devant la commission d'armement, instituée au ministère des travaux publics, sous la direction de M. Gurlot, un M. Marçais, qui venait, je crois, de Marseille, et qui demandait qu'on fabriquaît de la dynamite.

M. Dorian ordonna de constituer, pour encourager la fabrication et l'étude de la nitro-glycérine, base de la dynamite, une section de pyrotechnie qui fut formée de MM. Bianchi, Gaudin, Léon Thomas, Marçais et Ruggieri.

Il fallait fabriquer de la nitro-glycérine ; il n'en existait pas à Paris.

Aucun laboratoire de chimie n'avait encore fait de la nitro-glycérine, aucun fabricant, aucun savant même n'avait eu sérieusement l'occasion de se préoccuper de la préparation de cette substance. Tout était donc à créer, les ateliers, les appareils et les opérateurs.

Trois étudiants se présentèrent d'abord ; mais la Société de chimie ayant déclaré, dans une lettre au ministre, qu'il ne fallait pas se livrer à une fabrication aussi dangereuse, ils se retirèrent.

Enfin, deux ingénieurs civils, MM. Dupré et Majewski, offraient de se charger

de la direction des ateliers et de la fabrication.

On créa d'abord un premier atelier dans un bateau fixe, établi près du quai de Grenelle. Mais, à cette époque, la Seine était encombrée par un nombre considérable de bateaux amarrés sur les deux rives. On pouvait craindre les dangers de l'explosion et de l'incendie, et on dut chercher un autre emplacement. Aussi bien le premier atelier était-il devenu bientôt insuffisant.

La commission de pyrotechnie établit alors deux ateliers : l'un au bassin circulaire de la Villette, dans un bateau, et l'autre dans des terrains vagues des carrières d'Amérique.

Mais il n'y avait pas seulement des usines à créer. La dynamite expérimentée jusqu'alors avait été fabriquée au moyen de nitro-glycérine et de silices d'Oberlohe ; or, il n'y avait pas à Paris de silices d'Oberlohe ; il fallait trouver une variété de silices ou de sables qui permit de remplacer la matière première faisant défaut. M. Gaudin, l'un des membres de la section de pyrotechnie, savant modeste et chercheur assidu, indiqua comme substance absorbante les cendres de Boghead.

MM. Dupré et Majewski se mirent à l'œuvre et purent alors fabriquer la dynamite dans leurs ateliers de la Villette et des Grandes-Carrières. A la fin du siège, les deux usines étaient montées pour satisfaire à une fabrication, qui variait de 400 à 500 kilogrammes par jour.

La quantité totale de la fabrication du siège s'éleva à 6,250 kilogrammes, sur lesquels 3,250 kilog. furent employés dans le siège, et 3,000 kilog. remis à l'armistice au génie militaire.

L'installation des fabriques, les frais d'achats de matière première et de salaires des ouvriers n'avaient pas atteint 65,000 fr.

(La fin à demain.)

Faits divers.

INCENDIE DE L'HOSPICE DES ALIENÉS DE SAINT-PONS, PRÈS NICE.

On lit dans le *Journal de Nice* :

« Du vaste établissement de Saint-Pons, il ne reste plus que les quatre murs. Le principal corps du bâtiment est détruit des caves au faite. C'est vers trois heures du matin, pense-t-on, que le feu s'est déclaré dans une des dépendances de la cuisine située au rez-de-chaussée de l'hospice sous le quartier des hommes ; mais c'est vers quatre heures seulement que l'alarme a été donnée par un aliéné. On crut d'abord à un accès de folie de sa part ; il fallut bientôt se rendre à l'évidence. Des langues de feu pénétraient à travers tous les interstices, et la fumée était tellement épaisse qu'il était impossible de respirer.

« On put néanmoins détacher les fous furieux et mettre en liberté les autres. Le premier sauve-qui-peut causa un tumulte effroyable : cris de terreur, vociférations, éclats de rire, plaintes, gémissements, se confondaient au milieu d'une course désordonnée de gens presque nus et dont la plupart cherchaient inutilement une issue.

« Le grand escalier, situé au centre du grand bâtiment, était envahi par les flammes. On parvint pourtant à faire évacuer les malades par un petit escalier de service en bois.

« Quelques instants après, cet escalier, rongé par les flammes, s'écroulait avec plusieurs planchers du premier étage, entraînant avec eux les lits et les autres meubles, qui venaient donner un nouvel aliment à l'incendie. Pendant ce temps, un certain nombre de fous s'enfuyaient dans la campagne.

« Un pauvre aliéné, un ancien ecclésiastique, affirme-t-on, n'avait pas voulu suivre les autres malades ; il s'était cramponné intérieurement à la grille d'une fenêtre du second étage. Il fallait le sauver. On applique une échelle le long du mur, trois pompiers s'élancent. On descend une partie de la grille et l'on fait passer une corde au fou en l'engageant à s'y accrocher. C'était inutile ! il était comme soudé aux barreaux de fer et se contentait de gémir, sans paraître avoir conscience de sa situation. Il était impossible de l'arracher de là. D'ailleurs les flammes s'élevaient par les fenêtres de l'étage inférieur et commençaient à brûler le sommet de l'échelle sur laquelle se tenaient les trois pompiers. Afin d'éviter un plus grand malheur,

on se vit obligé de leur donner l'ordre de descendre.

« Le malheureux, toujours gémissant, toujours cramponné, commençait par être enveloppé par le feu, qui avait déjà dévoré une partie du plancher. Tout à coup un craquement horrible se fait entendre ; à ce craquement répond un cri d'horreur et d'épouvante poussé par tous les assistants de ce drame sinistre. C'est le reste du plancher qui vient de s'effondrer, entraînant avec lui l'infortuné malade, déjà à demi-consumé.

« On a la mort de deux autres malades à déplorer : celle d'un homme et celle d'une femme, qui ont été brûlés dans leur lit.

« Les secours envoyés à la hâte de Nice sont arrivés tardivement ; de plus l'eau manquait, et, malgré leur zèle, les pompiers n'ont rien pu sauver de l'établissement.

« L'un d'eux a été blessé au genou, un autre a eu la main droite cruellement mordue par un fou qu'il voulait arracher au feu. »

LES AÉROSTATS.

Nous empruntons au *Figaro* des détails intéressants sur la dernière ascension de Godard, dont la descente ne s'est pas opérée sans danger :

Bayonne, 3 avril.

Parti de Bayonne lundi dernier à cinq heures et demie du soir, Eugène Godard, montant le *Saturne*, avait pour compagnons de voyage M. Vinson, garde général des eaux et forêts, M. Julien, artificier à Alger, et un rédacteur d'un journal de Bordeaux. A six heures un quart, ils étaient à l'extrême frontière, souffrant déjà cruellement du froid, ainsi qu'on l'apprenait ici le lendemain par un journal de bord, recueilli au village d'Espelette.

A la nuit, le ballon, qui entre en pleine montagne, est obligé de se défaire de tout son lest pour dominer et éviter les pics pyrénéens. Le vent fraîchit, la vitesse de l'aérostat est extrême, et vers neuf heures une neige épaisse commence à tomber. Ballottés par divers courants, enveloppés dans des tourbillons de neige qui les aveuglent, incapables de se rendre compte de leur situation, l'anxiété des voyageurs est au comble. Après quatre heures d'horribles souffrances, vers deux heures du matin, au milieu des rafales, Godard croit apercevoir des lumières, il songe à descendre ; la soupape, obstruée par la neige, refuse de s'ouvrir ; alors il déclare à ses compagnons que, dans une aussi terrible situation, il ne leur reste qu'une chance de salut : crever l'aérostat et descendre ainsi à la grâce de Dieu.

L'opération s'exécute, et le *Saturne* commence alors la plus épouvantable des descentes...

Quand, au milieu de l'obscurité, M. Vinson revint à lui, il vit ses compagnons étendus, sans mouvement, à ses côtés ; il appelle, se traîne au hasard et est assez heureux pour être entendu par deux personnes qui l'aident à gagner Pampelune, distant seulement de 3 kilomètres. Les autorités, prévenues, font sonner l'alarme, les habitants accourent et vont à la recherche des malheureux voyageurs qu'ils trouvent revenus de leur évanouissement, mais incapables de se remuer. On les a transportés à Pampelune, où les soins les plus pressés leur ont été prodigués. Godard, dont les jambes très-enflées n'ont pas permis de constater au juste l'état, est le plus éprouvé de tous ; les autres n'ont que de fortes contusions.

Pour les articles non signés : P. GENDY.

Chronique financière.

La liquidation de fin mars a été traversée très-heureusement : les complications que l'on pouvait craindre ne se sont pas produites. Aussi nos rentes reprennent-elles toute leur fermeté : le 5 0/0 vaut 403,40, le 3 0/0 64,40. Les actions des chemins de fer sont bien tenues : les obligations ont un marché très-ferme. Parmi celles qui intéressent plus particulièrement la région de l'ouest nous citerons l'obligation des *Charentes* à 276 coupon détaché, et celle des *Chemins Nantais* à 233,75 ; il ne faut pas oublier qu'un coupon sera détaché le 1^{er} juillet sur ces dernières, qui ne sont réellement pas à leur prix. L'assemblée générale de cette Compagnie doit avoir lieu prochainement : nous croyons savoir que les communications faites aux actionnaires sur l'état d'avancement des travaux sont des plus satisfaisants. BERTHAUX.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 12 avril 1875,

Avec le concours de M. EMILE MARCK, POUR LA PREMIÈRE FOIS A SAUMUR

LES VIEUX GARÇONS

Pièce en 5 actes, de Victorien Sardou.

M. Emile MARCK remplira le rôle de Mortemer.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mars 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 10. — Église Notre-Dame, à Vitré, et chaire à prêcher extérieure. — Charles Dickens (suite). — Les Juges et la Justice dans l'ancienne France. —

La page 113, nouvelle (suite). — L'immortalité. — Animaux comestibles de nos côtes : Ascidie et Holothurie.

N° 11. — La Fontaine de Top-Hané, à Constantinople. — Conseils. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Le Port de Brest (suite). — Influence de l'instruction sur la qualité du travail (fin). — La Patrie. — Caisse d'assurances en cas d'accidents. — Colonies pénales : une Révolte pacifique ; un Condamné devenu magistrat. — Poudrière arabe en bois de cèdre.

N° 12. — Huygens. — Les Conifères et le reboisement. — Andrea Briosco, artiste padouan. — Une Chambre noire portative. — Le Pied-Grallina. — La Page 115, nouvelle (suite). — Travail et capital. — La Beauté dans les œuvres d'art. — Jeton ; David Asseline.

N° 13. — Le Château de Lavardin (Loir-et-Cher). — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Les Balles de frondes romaines avec inscriptions. — Les Jeux utiles. — Les Ennemis des livres. — La Pauvreté en France. — Bonté et Beauté. — L'art de la ferronnerie au siècle dernier.

Gravures.

N° 10. — Église Notre-Dame, à Vitré (Ille-et-Vilaine). — Musée de Dresde : Promenade de magistrats à Paris au dix-septième siècle, dessin de François Chauveau. — Holothurie élégante, Holothurie tuberculeuse, Ascidie petit monde.

N° 11. — La Fontaine de Top-Hané, à Constantinople. — Port de Brest : Vue prise en face du ponton à bigues et de l'atelier des chaudières. — Bateau-porte en fer. — Poudrière arabe en bois de cèdre.

N° 12. — Huygens, portrait d'après Edelinck. — Buste en bronze d'Andrea Briosco, dit Riccio, par lui-même. — Chambre noire portative. — Le Pied-

Grallina et son nid. — Jeton de la municipalité de Dieppe au dix-huitième siècle.

N° 13. — Le Château de Lavardin. — Balles de fronde romaines (fig. 1, 2, 3, 4 et 5). — Les Enfants du bûcheron, composition et dessin d'Alfred Beau. — L'art de la ferronnerie au siècle dernier (2 gravures, d'après l'album de M. Ernest Desjardins).

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4675. — 3 Avril 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Le Chaudron du diable, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Nos gravures : Edgar Quinet ; — Inauguration de la statue de Manin à Venise ; — Amédée Achard ; — L'ascension du ballon le Zénith ; — Le naufrage de l'Hermitte et les Wallis ; — Le tombeau sans fleurs ; — Le drame de Cuverville ; — L'église de Triel. — Histoire d'un goblet, par M. le vicomte Jean. — Chronique du Sport. — Revue financière de la semaine. — Sommet de la Gorge aux loups (forêt de Fontainebleau).

Gravures : Le tombeau sans fleurs, d'après Saintin. — Amédée Achard. — Edgar Quinet. — L'inauguration du monument de Manin à Venise (3 gravures). — Le naufrage de l'Hermitte et du San-Francisco sur les récifs de l'archipel des Wallis (Polynésie). — L'ascension du ballon le Zénith (4 gravures). — La France pittoresque : l'église de Triel. — Le drame de Cuverville. — Sommet de la Gorge

aux loups (forêt de Fontainebleau), tableau de M. A. Cassagne.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilon.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — —
5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir,
4 — 12 — — — express.
7 — 27 — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
19 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — —
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	63	93	» 03	Soc. gén. de Crédit industriel et	722	50	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	747	50	» 12
4 1/2 % jouiss. septembre.	92	85	» 13	com. 125 fr. p. j. nov.	475	»	» »	Crédit mobilier esp., j. juillet.	1500	»	» 5
5 % jouiss. novembre.	102	90	» 05	Crédit mobilier.	475	»	» 5	Société autrichienne, j. janv.	693	75	» »
Obligations du Trésor, 1. payé.	474	»	» 50	Crédit foncier d'Autriche.	575	»	» 5	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	232	»	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	360	»	» »	Orléans.	366	»	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	457	»	» 3	Est, jouissance nov.	355	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	304	50	» »
— 1865, 4 %	482	»	» 2	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	948	75	1 25	Est.	303	»	» »
— 1869, 3 %	327	50	» 2 50	Midi, jouissance juillet.	683	75	1 25	Nord.	307	»	» »
— 1871, 3 %	297	»	» 20	Orléans, jouissance octobre.	1165	»	» 5	Ouest.	302	»	» »
— 1875, 4 %	454	75	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	380	»	» 5	Midi.	302	»	» »
Banque de France, j. juillet.	3890	»	» »	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	905	»	» 7 50	Deux-Charantes.	274	»	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	590	»	» 5	Société immobilière, j. janv.	85	»	» 3	Vendée.	242	25	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	»	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	390	»	» 5	Canal de Suez.	510	»	» »
Crédit foncier colonial, 250 fr.	315	»	» »								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	» »								

Etude de M^e Ch. BERNIER, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 avril 1875, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).

DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE

Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne).

Comprenant :

1^o La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et renfermés de murs ;

2^o Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes ;

3^o Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.

Propriété de revenu et d'agrément. Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.

Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.

Contenance : 195 hectares. Mise à prix : 480,000 francs.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON

Rue d'Orléans,

Anciennement occupée par M. Milon, libraire.

S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1875.

MAISON ET JARDIN

Place des Récollets.

S'adresser à M. ALLORY, épicier, rue du Puits-Neuf. (152)

UNE BELLE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours. S'adresser à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (155)

A VENDRE

D'OCCASION,

Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUCELLE, menuisier, rue Cendrière.

Mlle INGRAND

A l'honneur d'informer sa clientèle que, contrairement aux bruits répandus par certaines personnes, dans un but malveillant, elle continue, comme par le passé, à exploiter son commerce de modes, et qu'elle s'est adjointe, comme associée, M^{lle} D. THOMAS, dont les capacités ne laissent rien à désirer. (182)

FILS FER GALVANISÉS

ET RAIDISSEURS

Pour vignes, qualité supérieure, à des prix très-modérés. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

M^e MAURICEAU, hoissier à Saumur, demande un clerc.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.



MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancers de toute espèce, Epilepsies, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Goutte, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le Dr ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance affranchie. (47)

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Établie à Paris, rue de Grammont et rue du Quatre-Septembre, 18 Anciennement COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Société. 24,945,448 fr. Arrérages payés aux Rentiers. 124,094,191 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 11,358,052 fr. Aucune Compagnie n'a réparti une somme aussi considérable aux Assurés de cette catégorie.

S'adresser pour les renseignements à Saumur, à M. Gauron ; à Angers, à M. Perigault ; à Cholet, à M. Monceau ; à Beaupreau, à M. Clémot ; au Lion d'Angers, à M. Morillon. (105)

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite, Vienne 1875.

Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORVÈGE

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.

EXIGER LA MARQUE B.-D.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR, Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas.	100	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°.	100
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux.	25	— Relié.	125
MICHELLET (J.), Histoire de France et de la Révolution, 23 vol. in-8°.	138	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. in-4°, chrono.	400
DARSTET, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°.	72	— Arts complémentaires, par Hangard-Maugé, 4 vol. in-4°, chrono.	600
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés.	60	— Avis pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés.	300
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 3 vol. in-8°.	40	Décoration et ornementation, par Lécuyer, 125 planches.	125
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°.	45	— Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Darraud, 7 vol. in-8°.	50
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché.	80	PELOUZE et FRÉMY, Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°.	120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier.	90	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°.	180
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol.	200	— Panthéon des Illustrations françaises au XIX ^e siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.	100
LAROUSSE, Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 15 volumes.	600	— Don Quichotte. Grandes illustrations de G. Doré, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio.	160
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°.	200	DANTE, Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 planches.	100
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Yverville, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol.	100	— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio.	100

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments ; Musique religieuse, Musique militaire, etc. La Musique était marquée prix fort réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le